

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN) DE LA TRONCHE

Le préfet de l'Isère informe que, par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 28 mars 2022 au jeudi 28 avril 2022, soit une durée de 32 jours, à une enquête publique portant sur l'approbation du projet de plan de prévention des risques naturels (PPRN) de La Tronche. Le siège de l'enquête publique est fixé au pôle technique de la commune de La Tronche. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approuver par arrêté le plan de prévention des risques naturels pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique. Mme VIGNON, ingénieur-conseil en environnement retraitée, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier en version papier et numérique ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public au pôle technique de la commune de La Tronche (1 chemin de la Pallud, 38700 LA TRONCHE), aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ce lieu. Les pièces du dossier seront également disponibles sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr – onglet publications – rubrique consultations et enquêtes publiques).

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête. Il pourra également adresser ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête publique :

- par écrit, au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête publique, au pôle technique de la commune de La Tronche – 1 chemin de la Pallud, 38700 LA TRONCHE en mentionnant : « PPRN de La Tronche – A l'attention de madame la commissaire-enquêtrice » ;
- par voie électronique, à : ddt-pprn-latronche@isere.gouv.fr.

Mme VIGNON se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations concernant le projet de PPRN au pôle technique de la commune de La Tronche :

- le samedi 2 avril de 9 h à 12 h ;
- le mercredi 6 avril de 9 h à 12 h ;
- le mercredi 13 avril de 13 h à 16 h ;
- le lundi 18 avril de 9 h à 12 h ;
- le samedi 23 avril 9 h à 12 h ;
- le jeudi 28 avril de 13 h à 16 h 45.

Le rapport de l'enquête et les conclusions motivées, établis par le commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête, seront transmis à la direction départementale des territoires, service sécurité et risques. Une copie du rapport et des conclusions sera adressée à la mairie de La Tronche. Ces documents seront consultables par le public en mairie ainsi qu'en préfecture de l'Isère et sur les sites internet des services de l'État en Isère et de la commune, pendant une durée d'un an.

Le projet de plan de prévention de risques naturels de La Tronche n'est pas soumis à évaluation environnementale conformément à la décision du 8 juillet 2014 de l'Autorité environnementale.

Des informations peuvent être demandées par courrier adressé à :

Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère – Service sécurité et risques
17 bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 GRENOBLE CEDEX 9.